

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LABASTIDE DE PENNE
N°06

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Date de la convocation : 10/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize février, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Michel ROUMIGUIE, Maire.

Etaient présents : BORDERIE D. FOURTANET C. BLANC C. MADDELEIN R. CLAVEL J. MALRIC P. BOUNIOU S. FRABEL S. PRADAL S. ROUMIGUIE P.

Absents :

OBJET : Délibération pour une acquisition amiable

M. le maire expose au conseil qu'une partie du chemin sis ZM 0004 est à vendre. Après le passage du géomètre cette parcelle est nommée ZM 0071 Ce terrain est situé à Naurios commune de LABASTIDE DE PENNE. Dans le cadre du projet d'hangar photovoltaïques le chemin communal doit être déplacé. Mr Herve BLANC propose de racheter cette partie du chemin ZM 0071 d'une superficie de 660 m2 pour un montant de 200 € et de vendre à la Commune l'équivalence sur la parcelle ZM 0003 devenue ZM 73 d'une superficie de 660 m2 pour un montant de 200 € afin de rétablir la continuité du chemin précité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité cette opération.

,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget 2023 du montant nécessaire à l'acquisition

Le conseil municipal

Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente d'une partie du chemin communal et à l'acquisition du terrain pour son remplacement.

LE MAIRE

J-M ROUMIGUIÉ

Le :10/03/2023

Certifie exécutoire le : 10/03/2023

Et publié ou notifié le : 10/03/2023

